

## **Une lettre ouverte des partisanes et partisans des Ami.e.s du Château Laurier**

Envoyé la semaine du 7 septembre 2019

Un site du patrimoine est un lieu ou une structure, il est naturel ou il a été construit ou aménagé, il est reconnu comme revêtant une importance exceptionnelle et, par conséquent, il mérite une protection spéciale. L'hôtel Château Laurier, à Ottawa (Ontario) est un tel site.

Le Château Laurier a été construit entre 1907 et 1912 là où se rencontrent la rivière des Outaouais et le canal Rideau, en face de ce qui était jadis une gare ferroviaire (aujourd'hui le Sénat), à côté de la colline du Parlement. Le Château Laurier est ainsi « la pièce maîtresse d'une capitale historique », comme l'a dit à juste titre le journaliste Stephen Maher. Selon Patrimoine Ottawa, il est « le deuxième édifice le plus important à Ottawa, après le Parlement ».

En 1907, le premier ministre Wilfrid Laurier est intervenu pour que le chemin de fer Grand Trunk (aujourd'hui la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada) et la Ville d'Ottawa s'entendent sur ce qu'une partie du parc Major's Hill serve à la construction d'un élégant hôtel. Le style ludique et romantique du Château, avec ses tourelles et ses pignons, s'harmonise admirablement avec le style néogothique des édifices du Parlement, tout proches. Les architectes du Château ont réussi à honorer et mettre en valeur le motif architectural de la colline du Parlement, et leur exemple a mené à la réalisation d'un tout aussi impressionnant édifice de la Cour suprême, par Ernest Cormier. Ainsi, l'ensemble de la cité parlementaire présente un panorama harmonieux et grandiose. Pendant plus d'un siècle, au fil d'une variété de rénovations et d'ajouts au Château et aux autres édifices publics voisins, les gouvernements successifs ont protégé l'intégrité architecturale de cet environnement bâti. Jusqu'à présent.

En 2013, l'entreprise Larco Investments, propriété de la famille Lalji de Vancouver, a acheté le Château En 2016, elle propose de construire une annexe cubique de plusieurs étages pour remplacer le garage. Son architecture est complètement incompatible avec le style emblématique du Château et de ses environs. Peter Coffman, ancien président de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada, a écrit ceci : « L'annexe proposée est essentiellement une boîte : toute en lignes droites, angles droits et précision mathématique. Elle ne s'agence pas avec les formes de l'édifice original, ni ne s'associe à son esprit romantique. » La construction d'une annexe inappropriée et choquante à un édifice emblématique serait déjà bien assez déplorable en soi, mais en outre, elle gâcherait les points de vue depuis le parc Major, le canal Rideau et la rivière des Outaouais. M. Coffman conclut que « l'ajout masquera un élément indissociable d'un des tableaux architecturaux les plus spectaculaires et les plus admirés au pays. »

Le concept proposé, qui au mieux conviendrait pour un grand magasin dans un centre commercial linéaire, a été rejeté en masse par le public. Celui-ci s'est exprimé dans des milliers d'observations adressées au conseil municipal d'Ottawa. Pourtant en juillet 2019, à l'issue d'un vote serré (les conseillers des quartiers de l'ancienne ville d'Ottawa votant contre, et les conseillers des banlieues votant pour), le conseil municipal a approuvé l'annexe de Larco. Un porte-parole de Larco dira que l'opposition n'était « qu'une minorité bruyante ». Nous voulons ajouter nos voix à ce bruit.

La plupart d'entre nous ont eu le plaisir de travailler à Ottawa, certains sur la colline du Parlement et d'autres, comme membres de la communauté du patrimoine. Nous venons de

partout au Canada et nous avons soutenu différents partis politiques. Nous avons travaillé pour différents gouvernements. Tous ceux de nous qui ont travaillé près de la colline du Parlement ont apprécié l'histoire auquel le Château est lié et ont été inspirés par le panorama dont il fait partie. Que ce soit en se rendant à pied de Gatineau à Ottawa par le pont Alexandria, en se détendant dans le parc Major après une dure journée de prise de décisions ou en emmenant des visiteurs par les écluses du canal Rideau, nous avons tous admiré les magnifiques points de vue autour du Château Laurier et nous avons tous été émerveillés par la vision de nos prédecesseurs. L'annexe proposée au Château n'est pas une question d'urbanisme local, mais une question patrimoniale d'importance nationale. Comme l'a écrit l'ancien député David Collenette, « la cité parlementaire se trouve peut-être dans la ville d'Ottawa, mais elle appartient à tous les Canadiens ».

Nous présentons ci-dessous une liste de mesures possibles afin d'éviter une tragédie potentielle pour le patrimoine. Une seule d'entre elles pourrait suffire. Patrimoine Ottawa assume l'initiative de l'action. En tant que supporteurs des Ami.e.s du Château Laurier de partout au pays, nous ferons tout ce que nous pouvons pour l'appuyer.

- Aux propriétaires de Larco : Personne ne conteste votre droit de démolir un garage et de mettre votre propriété en valeur, mais il faut que vous le fassiez avec une architecture qui soit compatible avec l'édifice emblématique que vous avez acheté. Vous savez que l'opposition à votre concept est massive et qu'elle grandit. Écoutez cette effusion de sentiments, rencontrez ceux qui vous critiquent et proposez un concept architectural qui réalise le but de la compatibilité avec le patrimoine plutôt que d'en faire fi.
- Au Comité de dérogation de la Ville d'Ottawa : Larco demande une dérogation « mineure » pour mettre de côté la désignation patrimoniale qui s'applique au site du Château Laurier. La demande de Larco est loin d'être « mineure ». Elle ruine le style néo-français de l'hôtel et le caractère patrimonial des lieux. Vous savez qu'il n'y a rarement, voire jamais, eu autant d'opposition à la proposition d'un promoteur. Écoutez le public et rejetez la demande de Larco.
- Au gouvernement de l'Ontario : Comme le Château Laurier répond à tous les critères, désignez-le comme site du patrimoine provincial et ordonnez à Larco de cesser les travaux.
- Au président et au conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale : En 2008, la CCN a rédigé des lignes directrices sur l'aménagement urbain pour le Château Laurier. À l'évidence, le concept proposé par Larco n'en tient pas compte. La CCN est propriétaire du parc Major's Hill. Comme le Château jouxte le parc, toute annexe doit être conçue en tenant compte de l'éclairage nocturne, de l'aménagement paysager et de l'accès du public. Exercez votre autorité à l'égard de ces questions, demandez que Larco prenne en compte le cadre historique du Château et travaillez avec l'entreprise pour en arriver à un concept qui le fasse.
- À Parcs Canada : Il vous incombe de gérer le lieu historique national du canal Rideau et d'assurer son intégrité visuelle. L'annexe proposée du côté nord du Château ruinera à jamais le panorama à partir du canal. Vous devriez immédiatement entamer des négociations avec Larco pour que toute annexe présente une perspective visuelle captivante.

- Au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO : Vous avez désigné le canal Rideau comme site du patrimoine mondial. Écrivez aux gouvernements du Canada et de l'Ontario et à l'administration municipale d'Ottawa pour exprimer votre préoccupation quant à l'effet qu'aurait l'annexe proposée sur le cadre du canal. Soulevez la possibilité que si la proposition n'est pas modifiée, la désignation de site du patrimoine mondial pourrait être reconsidérée.
- À la ministre fédérale responsable des lieux historiques nationaux du Canada : En 1980, le Château Laurier a été désigné comme lieu historique national. À moins que Parcs Canada ne soit propriétaire d'un tel lieu, la désignation ne s'accompagne d'aucune protection de la loi. Le Canada est le seul pays du G8 qui ne prévoit pas un cadre législatif et des ressources suffisantes pour protéger son patrimoine. Cette situation doit changer pour que le gâchis qui se prépare au Château Laurier ne puisse plus jamais se reproduire. Des mesures législatives devraient être préparées pour qu'elles soient soumises au Parlement dès la première session suivant la prochaine élection.
- Aux chefs des partis politiques fédéraux du Canada : Alors qu'une élection générale est en cours, la problématique du Château Laurier a révélé de graves lacunes dans la protection des lieux patrimoniaux du Canada. Nous vous exhortons à prendre l'engagement d'aider à résoudre le différend autour du Château, en utilisant les institutions et la réglementation fédérales, et à prendre aussi l'engagement d'appuyer des mesures législatives qui préviendraient des problèmes semblables à l'avenir.
- À la population du Canada : Patrimoine Ottawa a besoin de votre aide afin de poursuivre le combat pour protéger le patrimoine du Château Laurier et des lieux environnants. Appuyez l'organisme en versant des dons pour qu'il puisse poursuivre son action vitale.
- Au gouvernement du Canada : En dernier recours, invoquez la *Loi sur l'expropriation* pour acheter le garage adjacent au Château Laurier, construisez un stationnement souterrain et cédez le terrain à la Commission de la capitale nationale pour en faire un prolongement du parc Major's Hill. Pour la plus grande partie du 20<sup>e</sup> siècle, le Château Laurier était la propriété d'Hôtels CN et donc du gouvernement du Canada. Il a été vendu à des intérêts privés en 1988 sans moyens adéquats pour préserver son caractère patrimonial hormis la désignation comme lieu historique national accordée en 1980. Comme nous l'avons appris, cette désignation est creuse, car elle n'est pas étayée par des mesures législatives. S'il y a le moindre résultat heureux du différend autour du Château Laurier, ce serait qu'il a révélé une grave lacune dans la protection de notre patrimoine. Cette lacune doit être comblée et, avant que le processus en ce sens n'aboutisse, le pouvoir d'expropriation doit être gardé en réserve pour être utilisé au besoin.

Depuis que les édifices du Parlement ont été construits en 1866, les Canadiens ont eu le bonheur de bénéficier de magnifiques paysages et d'édifices emblématiques réunis dans un ensemble cohérent au sein de la cité parlementaire de la capitale nationale. Il s'agit d'un patrimoine irremplaçable, et il doit être transmis intact aux générations futures. Nous exhortons tous ceux qui sont en mesure d'exercer une influence ou de prendre des décisions sur la meilleure façon d'améliorer l'hôtel Château Laurier de respecter ce patrimoine en faisant de sa préservation une condition essentielle de tout projet ou concept architectural. Nos prédécesseurs l'ont fait, et nous devons être les gardiens du précieux cadeau qu'ils nous ont laissé.

Sincèrement,

Thomas S. Axworthy, Toronto (Ontario)

Aussi signé par :

Russell Anthony, Vancouver (Colombie-Britannique)

L'hon. Lloyd Axworthy, ancien député, Winnipeg (Manitoba)

Thomas S. Axworthy, Toronto (Ontario)

Constance Backhouse, Ottawa (Ontario)

L'hon. Bill Blaikie, ancien député, Winnipeg (Manitoba)

John English, ancien député, Toronto (Ontario)

Winter Fedyk, Regina (Saskatchewan)

Marie-Hélène Fox, Montréal (Québec)

Norman Hillmer, Ottawa (Ontario)

Hoberly Hove, Kamloops (Colombie-Britannique)

George Haynal, Toronto (Ontario)

Patricia Lavoie, Montréal (Québec)

Owen Lippert, Toronto (Ontario)

Richard Logan, Ottawa (Ontario)

Paul Manning, Vancouver (Colombie-Britannique)

Charles McMillian, Toronto (Ontario)

Brian Milton, Fairfax (Californie)

Rod Murphy, ancien député, Thompson (Manitoba)

Curtis Nordman, Winnipeg (Manitoba)

Denise Ommenney, Winnipeg (Manitoba)

Tony Penikett, ancien premier ministre du Yukon, Vancouver (Colombie-Britannique)